

# Année Universitaire 2016-2017



## SPORT S1 et S2



Site	Effectif	Niveau Requis	Contact
Nîmes	illimité	DFGSM2/DFGSM3	Responsable : LALAGÜE pierre
		DFASM1/DFASM2/DFASM3	
		Maieutique	<a href="mailto:pierre.lalague@umontpellier.fr">pierre.lalague@umontpellier.fr</a>
<p><b><u>L'étudiant peut s'inscrire à l'UE Libre Sport qu'un semestre (soit S1, soit S2).</u></b></p> <p><u>Vous pouvez prendre l'UE Libre Sport une fois dans le cursus Licence (1er cycle) et une fois dans le cursus Master (2e cycle).</u></p>			

Modalité	Programmes	Validations
<p>Inscription : La possibilité est donnée à l'étudiant de choisir une ou deux activités sportives . L'étudiant devra vérifier que l'activité choisie est bien compatible (lieu, jour, horaire) avec son emploi du temps. Après avoir regardé le programme du SUAPS sur Internet: <a href="http://www.iut-nimes.fr/sports/fdm">http://www.iut-nimes.fr/sports/fdm</a> l'inscription des étudiants à l'U.E sport devra être effectuée au service scolarité de la faculté de médecine de Nîmes.Très rapidement, les étudiants doivent fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive (datant de moins de trois mois) et d'une photo d'identité. Ces documents doivent être remis à Mme HOSTAUX qui établira votre carte UE sport, cette carte devra être présentée obligatoirement à l'enseignant au début de chaque cours.</p>	<p><b><u>S1. (22/09 au 19/01)</u></b> : 20 heures de pratique à raison de 2h/semaine obligatoire (3h maximum).</p> <p><b><u>S2. (05/01 au 22/05)</u></b> : 20 heures de pratique à raison de 2h/semaine obligatoire (3h maximum).</p> <p>Il est très fortement conseillé de commencer la pratique des activités physiques dès le début du semestre pour pouvoir prétendre valider l'UE, sachant que 3h/semaine maximum seront pris en compte .</p>	<p>En fin de semestre la carte de pointage des activités est obligatoirement restituée au bureau de la scolarité pour validation de l'UE.</p> <p>***</p> <p>20 heures de pratique, évaluation continue, implication, progrès dans la pratique et niveau atteint .</p> <p>Pas de rattrapage</p> <p>***</p> <p>NOTA : En cas de blessure ou de maladie , <b>un certificat médical doit être obligatoirement fourni à l'enseignant.</b> En cas d'impossibilité de pratiquer les 20 heures, le responsable de l'UE et la scolarité de l'UFR Médecine étudieront au cas par cas les situations afin de proposer une solution à l'étudiant.</p>